

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 14 AVRIL 2008 - 20H

SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS POUR 2008 – REPARTITION DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET POUR 2008

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget 2008 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la répartition des crédits inscrits au budget 2008, au titre des subventions à allouer aux diverses associations ou établissements publics ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribue les subventions ci-dessous reportées, aux associations et établissements publics communaux ou intercommunaux, pour l'exercice 2008, dans la limite du crédit global au budget 2008 pour un montant de :

Article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations

Fonctions 025 – aides aux associations (non classées ailleurs)

Union Nationale des Combattants	480,00
La prévention routière	65,00
La Protection Civile	400,00
Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (C.E.S.C)	550,00
FCPE écoles élémentaires et maternelles	750,00
PEEP écoles élémentaires et maternelles	750,00
PEEP collège	190,00
FCPE collège	190,00
ALPE Mandres	60,00
FCP Mandres	60,00
Foyer socio-Educatif collège Villecresnes	1 400,00
Foyer socio-Educatif collège Mandres	460,00
Sous-total	5 355,00

Fonction 030- culture – services communs

Ars Musica	700,00
Comité des fêtes	8870,00
Harmonie de Villecresnes	5500,00
Bas les pattes	750,00
Amicale pour la Culture, le Sport et les Festivités à Villecresnes	7300,00
Club philatélique de Villecresnes	220,00
Amicale Laïque de Villecresnes	0,00
Université inter âge de Créteil et du Val de Marne	1000,00
Les ateliers du Réveillon	1050,00
Opus 2 Kouac	400,00
Association Villecresnoise de Sauvegarde du Patrimoine	500,00
Sous-total	26290,00

Fonction 040 – sports jeunesse – service communs

Dojo	7100,00
Amicale Laïque – section tennis de table	3000,00
Amicale Laïque – section badminton	1650,00
Cinq Samourai	3600,00
Etoile de Villecresnes	4200,00

Villecresnes Athlétique Club (V.A.C)	8600,00
Vélo Sportif de Villecresnes (V.S.V)	1100,00
Compagnie Villecresnoise de Tir à l'arc (C.V.T.A)	1600,00
Tennis Club de Villecresnes (T.C.V)	6500,00
La Foulée Villecresnoise	1200,00
Association Sportive du Collège de Villecresnes (A.S.C.E.S)	1050,00
Association Sportive du Collège de Mandres (A.S.C.E.S)	300,00
Rugby Club du Plateau Briard (R.C.P.B)	2600,00
AVISBA Football	1500,00
Villecresnes Volley Ball	1100,00
Pétanque Villecresnoise	1900,00
La Strada	1400,00
Amicale Canine Villecresnoise	1800,00
AAPP	550,00
Villecresnes – ASPTT	6000,00
A2DV	1600,00
Centre Hippique Cerçay-Villecresnes (C.H.C.V)	2200,00
Raid Oxygène	4000,00
Sous-totaux	64550,00

Fonction 520 - interventions sociales – services communs

Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Locales	300,00
Croix Rouge	150,00
Entre Marne et Brie	150,00
Association des Paralysés de France	60,00
Amicale du Personnel communal	1700,00
Subvention	Sous-total
	2360,00

Fonction 311 - Culture, expression musicale

Conservatoire de Villecresnes	52000,00
Sous-total	52000,00
Fond de réserve article 6574 « Sub. De Fonct. Aux Associations »	44445,00
TOTAL Article 6574	195000,00

Subventions exceptionnelles – Associations culturelles

Harmonie de Villecresnes	4500,00
Opus 2 Kouac	2800,00
Association Villecresnoise de Sauvegarde du Patrimoine	2500,00
Les ateliers du Réveillon	1000,00
Sous-total	10800,00

Subvention exceptionnelle - interventions sociales – services communs

Amicale du Personnel Communal – voyage à BRUGES	2900,00
Sous-total	2900,00
Fond de réserve article 6574.1 « Subvention exceptionnelle »	1300,00
TOTAL Article 6574.1	15 000,00

TOTAL GENERAL 210 000,00

Article 2 : Fixe donc à 210 000.00 € le montant des subventions à allouer au titre de la présente délibération.

Article 3 : Précise que les crédits sont prévus au budget 2008.